

# « CORYLUS »

---

## Ville de NANTES (44000) Opération de 21 logements collectifs

### NOTICE DESCRIPTIVE LOGEMENTS COLLECTIFS 03/03/2023

Conforme à la notice type publiée en annexe à l'arrêté du 10 mai 1968 suivant les prescriptions du 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article du décret N° 67.1166 du 22.12.1967 portant l'application de la loi n° 03.11.1967 modifié.

Les ouvrages seront réalisés selon les dispositions du permis de construire et des plans d'exécution. Néanmoins, des réajustements résultant d'impératifs techniques et esthétiques sont susceptibles d'intervenir quant aux indications portées sur les plans et aux marques des équipements prévus.

Le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Oeuvre se réservent le droit d'effectuer les rectifications nécessaires, sous réserve de n'affecter d'aucune façon la qualité générale de l'immeuble.

**Maître d'Ouvrage** : Maison Familiale de Loire-Atlantique

Allée Jean Raulo  
BP 90069  
44 814 SAINT HERBLAIN Cedex

# 1 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

## 1.1 - INFRASTRUCTURES

### 1.1.1. - Fouilles

Réalisées en trous et rigoles pour fondations, après mise à niveau de la plateforme. Soutènements éventuels exécutés en conditions particulières en fonction des impératifs du site (avoisinants).

### 1.1.2. - Fondations

Fondations en béton armé selon calcul de l'ingénieur structure, sur la base du rapport d'étude géotechnique.

## 1.2 - MURS ET OSSATURE

### 1.2.1. - Murs du sous-sol

Voiles périphériques en béton armé, suivant plan architecte et calculs du BET structure.  
Murs de refends en béton armé, suivant plan architecte et calculs du BET structure.

### 1.2.2. - Murs de façades

Ossature par murs porteurs et piliers en béton armé suivant plans, revêtus sur leur face extérieure d'un enduit peint, teinté selon choix de l'Architecte.  
Doublage thermique côté intérieur composé d'un isolant conforme à la réglementation en vigueur et d'un parement en plaque de plâtre.

### 1.2.3 - Murs pignons

Identiques au murs de façade.

### 1.2.4. - Murs mitoyens

*Entre chaque appartement d'un même niveau, séparation par un **mur en béton banché ou aggloméré ou cloison SAD**, conforme à la réglementation acoustique.*

### 1.2.5. - Murs extérieurs divers

Acrotères et allèges de balcons en béton armé ou en maçonnerie de parpaings, revêtement peinture ou enduit, teinte selon choix de l'Architecte.

### 1.2.6. - Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Poteaux et poutres en béton armé, murs en BA ou maçonnerie de parpaings.

### 1.2.7. - Murs ou cloisons séparatifs

A l'intérieur des logements : voir article 1.4

Entre locaux privatifs et parties communes : voile de béton armé ou maçonnerie de parpaing, recevant éventuellement un doublage constitué d'un isolant et d'une plaque de plâtre. Epaisseurs calculées en conformité des réglementations thermique et acoustique.

## 1.3. - PLANCHERS

### 1.3.1. - Plancher sur étage courant

*Pour les collectifs*

Planchers en dalle pleine de béton armé avec finition apte à recevoir les revêtements de sols souples. En plancher bas du rez-de-chaussée, dalle dito, sur fonds de forme.

### 1.3.2. - Planchers sous terrasse aux étages

Dalle pleine de béton recevant en surface l'isolation thermique et l'étanchéité prévues à l'article 1.8.1.

### 1.3.3. - Planchers des balcons

Dalle pleine de béton

### **1.3.4. - Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés**

Planchers en dalle pleine de béton armé avec finition apte à recevoir les revêtements de sols durs recevant, selon calculs, une chape flottante avec interposition d'un isolant acoustique, plus éventuellement un isolant thermique en sous-face.

### **1.3.5. - Planchers sur locaux collectifs non chauffés ou ouverts et sur caves**

Planchers en dalle pleine de béton armé d'épaisseur conforme à la réglementation assurant l'isolement coupe-feu réglementaire avec les logements. Interposition d'un isolant phonique et thermique (en sous-face), selon calculs.

## **1.4. - CLOISONS DE DISTRIBUTION**

### **1.4.1. - Entre pièces principales**

Entre les différentes pièces d'un même appartement : par **cloison sèche alvéolaire** type «**placostil**» de 72mm d'épaisseur ou équivalent, ou mur béton armé ou mur maçonné.

### **1.4.2. - Entre pièces principales et pièces de services**

Séparation entre pièces assurée par des cloisons offrant **une isolation phonique conforme à la réglementation acoustique**.

## **1.5. - ESCALIERS**

### **1.5.1. - Escaliers**

1.5.1.1. - Escaliers communs : Escalier béton armé dans les parties communes et en extérieur.

1.5.1.2. - Escaliers des appartements : Sans objet

### **1.5.2. - Escaliers de secours**

Sans objet.

## **1.6. - CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION**

### **1.6.1. - Conduits de fumée des locaux de l'immeuble**

Sans objet.

### **1.6.2. - Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble**

Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée dans les pièces de service, par l'intermédiaire de conduits métalliques verticaux disposés dans les gaines techniques des logements.

Suivant disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds.

### **1.6.3. - Conduits d'air frais**

Entrées d'air neuf dans les menuiseries ou coffres de volets roulants en façade.

### **1.6.4. - Conduits de fumée de chaufferie**

Sans objet.

### **1.6.5. - Ventilation Haute de chaufferie**

Sans objet.

## **1.7. - CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS**

### **1.7.1. - Chutes d'eaux pluviales**

Evacuation des terrasses inaccessibles et accessibles en étage par chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements ou en façade, depuis la sous face des toitures terrasses jusqu'au réseau horizontal enterré.

Evacuation des EP sur les balcons par barbacanes.

### **1.7.2. - Chutes d'eaux usées**

Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux enterrés.

Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces avec encoffrement dans des soffites ou des faux plafonds en plaque de plâtre.

### **1.7.3. - Canalisations en sous-sol**

#### **1.7.3.1. - Canalisations en élévation**

Sans objet.

#### **1.7.3.2. - Canalisations enterrées**

Réseau en PVC enterré sous la dalle du rez-de-chaussée, reprenant les descentes verticales et les siphons de sol des locaux poubelles.

### **1.7.4. - Branchement à l'égout**

Raccordement au réseau public conforme aux spécifications communales et départementales.

## **1.8. - TOITURE**

### **1.8.1. - Charpente couverture accessoires**

- Sans objet.

### **1.8.2. - Etanchéité et accessoires**

#### **1.8.2.1. - Terrasse non accessible**

Etanchéité réalisée par revêtement bitume élastomère ou équivalent, autoprotégée.

#### **1.8.2.2. - Terrasses accessibles des appartements**

Etanchéité réalisée par revêtement bitume élastomère ou équivalent, recevant un matériau drainant, éventuellement un isolant thermique, avec protection par dalles préfabriquées en béton posées sur plots.

### **1.8.3. - Souches de cheminées, ventilation et conduits divers**

- En toiture : souches en zinc ou éléments maçonnés, lanterneaux de désenfumage au droit des escaliers.

- Sur terrasses : conduits horizontaux galvanisés pour VMC.

## **2 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS**

### **2.1. - SOLS ET PLINTHES**

#### **2.1.1. - Sols et plinthes des pièces principales**

##### **2.1.1.1. - Chambres**

Pose d'un revêtement PVC en lés type TARKET HABITAT ou équivalent. Coloris au choix dans la gamme du promoteur. Plinthes en bois.

##### **2.1.1.2. - Séjours**

Pose d'un revêtement PVC en lés type TARKET HABITAT ou équivalent. Coloris au choix dans la gamme du promoteur. Plinthes en bois.

#### **2.1.2. - Sols et plinthes des pièces de service**

##### **2.1.2.1. - Cuisine**

Pose d'un revêtement PVC en lés type TARKET HABITAT ou équivalent. Coloris au choix dans la gamme du promoteur. Plinthes en bois.

##### **2.1.2.2. - Salle de bains et/ou salle d'eau**

Pose d'un revêtement PVC en lés type TARKET HABITAT ou équivalent. Coloris au choix dans la gamme du promoteur. Plinthes en bois.

### **2.1.3. - Sols et plinthes des entrées et dégagements**

Pose d'un revêtement PVC en lés type TARKET HABITAT ou équivalent. Coloris au choix dans la gamme du promoteur. Plinthes en bois.

### **2.1.4. - Sols des balcons et terrasses**

Terrasses : dalles sur plots, selon plan de l'Architecte

Balcons : dalle de béton surfacé

## **2.2. - REVETEMENTS MURAUX** (autres que enduits, peintures, papiers peints et tentures)

### **2.2.1. - Revêtements muraux des pièces de service**

#### **2.2.1.1. - Salles de bains - salles d'eau**

Revêtement mural en faïence, 20 x 20 blanche, sur les côtés du receveur de douche ou de la baignoire (2 ou 3 côtés périmétriques selon plans), y compris tablier de baignoire.

#### **2.2.1.2. - Cuisines**

Faïence 20 x 20 blanche, 3 rangs au dessus de l'évier et au dessus du lavabo.

### **2.2.2. - Revêtements muraux dans autres pièces**

Sans objet

## **2.3. - PLAFONDS** (sauf peintures et tentures)

### **2.3.1. - Plafonds des pièces intérieures**

Sous face des planchers béton, ragrés, avec enduits de surfacage. Localement, suivant les dispositions techniques, faux plafonds ou caissons suspendus en plaque de plâtre.

### **2.3.2. - Plafonds des séchoirs à l'air libre**

Sans objet

### **2.3.3. - Plafonds des loggias**

Béton ragré

### **2.3.4. - Sous face des balcons**

Béton ragré

## **2.4. - MENUISERIES EXTERIEURES**

### **2.4.1. - Menuiseries extérieures des pièces principales**

Les fenêtres, portes-fenêtres seront en PVC, avec une étanchéité à l'air, à l'eau et au vent, conforme à la réglementation en vigueur.

### **2.4.2. - Menuiseries extérieures des pièces de service**

Les fenêtres, portes-fenêtres seront en PVC, avec une étanchéité à l'air, à l'eau et au vent, conforme à la réglementation en vigueur.

## **2.5. - FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE**

### **2.5.1. - Pièces principales**

Les ouvertures extérieures des logements notées « VR » sur les plans, seront équipées de volets roulants en PVC, le coffre sera en applique et isolé.

Les châssis seront à manœuvre par treuil avec tringle oscillante.

Les baies de largeur supérieure à 160 cm seront en ouvrant à la française ou coulissante et à manœuvre électrique.

### **2.5.2. - Pièces de service**

Sans objet.

## **2.6. - MENUISERIES INTERIEURES**

### **2.6.1. - Huisseries et bâtis**

Huissérie en sapin du nord ou métallique.

### **2.6.2. - Portes intérieures**

Portes isoplanes alvéolaires.

### **2.6.3. - Impostes en menuiserie**

Sans objet

### **2.6.4. - Portes palières**

**Portes palières** vitrées (Stadip) ou métalliques, posées sur huisseries métallique, incorporée dans mur béton.

Fermeture avec **serrure intégré**. 3 points de fermeture.

Portes équipées **d'un joint isophonique et d'un microviseur grand angle pour les portes métalliques**.

### **2.6.5. - Portes de placards**

San objet.

### **2.6.6. - Portes des locaux de rangement**

Porte similaire aux portes intérieures

### **2.6.7. - Moulures et habillages**

Se reporter aux ouvrages décrits aux articles 2.6.2 et 2.6.4

### **2.6.8. - Trappe de visite**

Trappe de visite, suivant étude technique, pour les gaines intérieures inscrites dans les pièces de service des logements. Ces trappes comprennent un bâti bois et un remplissage en panneau de particule avec isolation phonique, finition peinte.

### **2.6.9. - Butées de portes**

Butées de portes pour toutes les portes ouvrant jusqu'à 120°.

## **2.7. - SERRURERIE ET GARDE-CORPS**

### **2.7.1. - Garde-corps et barre d'appui**

Pour les balcons, loggias, terrasses ou fenêtres, suivant plans de façade de l'Architecte : garde-corps décoratifs en acier galvanisé, suivant le projet architectural et les indications du Permis de Construire.

### **2.7.2. - Grilles de protection des baies**

Sans objet

### **2.7.3. - Ouvrages divers**

Sans objet

## **2.8. - PEINTURES, PAPIER, TENTURES**

### **2.8.1. - Peintures extérieures et vernis**

#### **2.8.1.1. - Sur menuiseries**

Sans objet

#### **2.8.1.2. - Sur fermetures et protections**

Sans objet

#### **2.8.1.3. - Sur ouvrages serrurerie**

Sans objet.

#### **2.8.1.4. - Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous face et rive des balcons**

Après préparation des supports béton, deux couches de peinture pliolite.

#### **2.8.1.5. - Sur lisses et garde-corps des balcons en bois exotique éventuels**

Sans objet

## **2.8.2. - Peintures intérieures**

### 2.8.2.1. - Sur menuiseries

Application d'une couche peinture satinée blanche.

### 2.8.2.2. - Sur murs

Application d'une couche de peinture mate blanche.

### 2.8.2.3. - Sur plafonds

Application d'une couche peinture mate blanche.

### 2.8.2.4. - Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Sans objet

## **2.8.3. - Papiers peints sur murs**

### 2.8.3.1. - Sur murs

Sans objet

### 2.8.3.2. - Sur plafonds

Sans objet

## **2.8.4. - Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)**

### 2.8.4.1. - Sur murs

Sans objet.

### 2.8.4.2. - Sur plafonds

Sans objet.

## **2.9. - EQUIPEMENTS INTERIEURS**

### **2.9.1. - Equipements ménagers**

#### 2.9.1.1. - Bloc évier – robinetterie

Evier inox 1 cuve 1 égouttoir posé sur meuble en mélaminé 1 porte.

**Robinetterie : mitigeur chromé à disque céramique.**

#### 2.9.1.2. - Appareils et mobilier

Sans objet

#### 2.9.1.3. - Evacuation des déchets

Sans objet

#### 2.9.1.4. - Armoire sèche-linge

Sans objet

### **2.9.2. - Equipements sanitaires et plomberie**

#### 2.9.2.1. - Distribution eau froide

Colonnes montantes, en tube acier galvanisé ou PVC pression, disposées dans les gaines techniques avec manchette en attente pour pose de compteurs individuels. Distribution encastrée dans les dalles sous fourreau en tube cuivre ou polyéthylène réticulé. Raccordement des appareils en cuivre apparent.

#### 2.9.2.2. - Distribution eau chaude collective et comptage

Sans objet

#### 2.9.2.3. - Production et distribution d'eau chaude individuelle

La production d'eau chaude sanitaire sera faite dans le local sous-station situé au sous-sol.

Elle sera réalisée par un préparateur ECS de 200 kW destiné à l'ensemble des besoins du projet.

#### 2.9.2.4. - Evacuations

Réalisées par tuyaux PVC en apparent, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

#### 2.9.2.5. - Distribution gaz

Sans objet

#### 2.9.2.6. - Branchements en attente

Attentes pour machines à laver, à raison d'une pour les logements de T2 et de deux pour les logements de type 4 pièces comprenant : robinet d'arrêt sur l'eau froide et attente avec siphon PVC sur l'évacuation.

#### 2.9.2.7. - Appareils sanitaires

- Salle de bains (T3/T4) : **Baignoire** acier de **couleur blanche** avec douchette installée sur barre de douche réglable.
- Meuble simple vasque.
- Salle d'eau (T2) : **bac à douche 80x80 blanc** avec douchette installée sur barre de douche réglable.
- WC : **en grès émaillé blanc**, avec économiseur d'eau.

2.9.2.8. - Robinetterie  
Mitigeur chromé à disque céramique.

2.9.2.9. - Accessoires divers  
Sans objet

### **2.9.3. - Equipements électriques conformes à la NF C15 100**

2.9.3.1. - Type d'installation  
Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons.

L'appareillage sera de type ESPACE (Arnould) ou équivalent et sera **encastré**. Les plafonniers ou appliques seront livrés avec un socle DCL.  
Un tableau d'abonné.

2.9.3.2. - Puissance à desservir :

- 1 pièce et 2 pièces : 6 kW
- 3 pièces et 4 pièces : 12 kW

2.9.3.3. - Equipement de chaque pièce

- Séjour ≤ 28m<sup>2</sup>  
1 point lumineux DCL.  
Prise de courant 10/16 A par tranche de 4 m2 avec un minimum de 5 à repartir, dont 1 prise de courant a hauteur près de l'interrupteur d'éclairage.  
2 prises de courant près des prises de communication (RJ45)
- Séjour > 28m<sup>2</sup>  
1 point lumineux DCL.  
7 prises de courant 10/16 A à repartir, dont 1 prise de courant a hauteur près de l'interrupteur d'éclairage.  
2 prises de courant près des prises de communication (RJ45)
- Chambre principale  
1 point lumineux DCL simple allumage.  
4 prises de courant 10/16 A, dont 1 prise de courant a hauteur près de l'interrupteur d'éclairage.  
1 prise de communication (RJ45).
- Autres chambres  
1 point lumineux DCL simple allumage.  
3 prises de courant 10/16 A.  
1 prise de communication (RJ45).
- Cuisine  
1 points lumineux.  
4 prises de courant 10/16 A à repartir à hauteur sur plan de travail, 1 prise de courant a hauteur près de l'interrupteur de commande d'éclairage, 1 prise de courant en partie basse au niveau du réfrigérateur.  
Sortie de câble 32 A cuisson, PC spécialisée lave-vaisselle, PC spécialisée four.
- Bains  
1 point lumineux DCL simple allumage en plafond et une DCL au-dessus lavabo  
2 prises de courant 10/16 A à hauteur à repartir en dehors des volumes 1 et 2, dont 1 prise dans la mesure du possible, à proximité immédiate de la commande d'éclairage et une prise la plus proche possible du lavabo.  
1 PC spécialisée Lave-linge, selon les cas
- W.C.  
1 point lumineux DCL simple allumage.
- Dégagement  
1 point lumineux DCL en va-et-vient.  
1 prise de courant 10/16 A.



- Balcon ou terrasse de l'immeuble (concerne uniquement celui ou celle donnant sur le séjour)  
Sans objet.
- Divers  
1 vidéophone à l'entrée de chaque appartement, relié directement à l'entrée de la résidence **ainsi qu'une commande d'ouverture de porte d'immeuble.**

#### 2.9.3.4. - Sonnerie des portes palières

Sonnerie dans l'entrée de chaque appartement commandée par bouton poussoir porte étiquette disposé sur le palier des logements.

### 2.9.4. - Chauffage - Cheminées - Ventilation

#### 2.9.4.1. - Type d'installation

Le chauffage sera du type réseau de chaleur urbain, avec système de chauffage individuel centralisé, manchettes positionnées en gaines en placard du logement. Puissance selon étude du technicien.

#### 2.9.4.2. - Températures garanties dans les pièces :

par température minima extérieure de -5°C : salles de bains et salles d'eau : 22°C  
autres pièces de vie : 19°C

#### 2.9.4.3. - Appareils d'émission de chaleur

Radiateur FINIMETAL de type T6 3010 ou équivalent.

#### 2.9.4.4. - Conduits de fumée

Sans objet

#### 2.9.4.5. - Conduits et prises de ventilation

Extraction d'air individuelle dans cuisine, salle de bains, WC, salle d'eau. Ces bouches sont raccordées aux gaines collectives de ventilation mécanique.

#### 2.9.4.6. - Conduits et prises d'air frais

Arrivée d'air frais par bouches auto réglables ou hygroréglables situées en traverses des châssis, ou dans le coffre de volet roulant, ou dans la façade des pièces principales (séjour et chambres), suivant règlement acoustique.  
La nature des bouches (auto réglables ou hygroréglables) et leur débit seront déterminés par les calculs thermiques.

### 2.9.5. - Equipement intérieur des placards et pièces de rangement

#### 2.9.5.1. - Placards

Sans objet.

#### 2.9.5.2. - Pièces de rangement

Livré brut

### 2.9.6. - Equipement des télécommunications

#### 2.9.6.1. - TV

Nombre et implantations des prises suivant article 2.9.3.3.  
Raccordement sur l'antenne collective.

#### 2.9.6.2. - Téléphone

Nombre et implantations des prises suivant article 2.9.3.3.

#### 2.9.6.3. - Commande d'ouverture de la porte principale de l'immeuble

Portier électronique du type vidéophone comprenant un combiné dans l'entrée de chaque logement relié au tableau d'appel situé dans le hall de chaque cage.  
Commande d'ouverture de la porte du hall à partir du combiné.

### 2.9.7. - Autres équipements

Sans objet.

## 3 - ANNEXES PRIVATIVES

### 3.1. - CAVES/LOCAUX VELOS INDIVIDUELS

#### 3.1.1. - Murs ou cloisons

Sans objet.

#### 3.1.2. - Plafonds

Sans objet.

**3.1.3. - Sols**

Sans objet.

**3.1.4. - Portes d'accès**

Sans objet.

**3.1.5. - Ventilation naturelle**

Sans objet

**3.1.6. - Equipement électrique**

Sans objet.

**3.2. - BOX ET PARKINGS COUVERTS**

*Se reporter à la désignation du contrat de réservation*

**3.2.1. - Murs ou cloisons**

Sans objet.

**3.2.2. - Plafonds**

Plafonds en béton, avec isolation en sous-face selon les calculs thermiques.

**3.2.3. - Sols**

Sol en béton surfacé.

Délimitation des emplacements par bandes peintes.

Numérotation des places par peinture au pochoir.

**3.2.4. - Portes d'accès**

Sans objet.

**3.2.5. - Ventilation naturelle**

Ventilation haute naturelle par gaine ou grille dans murs extérieurs

Ventilation basse par les barreaudages de la porte de parking, ou par gaine ou grille dans murs extérieurs.

**3.2.6. - Equipement électrique**

Eclairage des circulations commandé par détecteur de présence.

**3.3. - PARKINGS EXTERIEURS**

**3.3.1. - Sols**

Sans objet.

**3.3.2. - Délimitation au sol**

Sans objet.

**3.3.3. - Système de repérage**

Sans objet.

**3.3.4. - Système commandant l'accès**

Sans objet.

**4 - PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE**

**4.1. - HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE**

Conformément au choix des couleurs et matériaux, défini par l'Architecte, le hall d'entrée sera réalisé comme suit :

**4.1.1. - Sols**

Sans objet.

**4.1.2. - Parois**

Sans objet.

**4.1.3. - Plafonds**

Sans objet.

#### **4.1.4. - Éléments de décoration**

Sans objet

#### **4.1.5. - Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble**

Sans objet.

#### **4.1.6. - Boîtes aux lettres et à paquets**

Les boîtes aux lettres normalisées seront installées dans l'entrée.

#### **4.1.7. - Tableau d'affichage**

Sans objet.

#### **4.1.8. - Chauffage**

Sans objet.

#### **4.1.9. - Equipement électrique**

Sans objet.

### **4.2. - CIRCULATIONS ET PALIERS D'ETAGES**

#### **4.2.1. - Sols des circulations extérieures**

Les sols seront revêtus d'un revêtement **Novaflex GC Poreux** ou équivalent.

#### **4.2.2. - Murs**

Sans objet.

#### **4.2.3. - Plafonds**

Béton brut.

#### **4.2.4. - Éléments de décoration**

Sans objet.

#### **4.2.5. - Chauffage**

Pas d'équipement.

#### **4.2.6. - Portes**

Portes métalliques pour accès à la cage d'escalier.

#### **4.2.7. - Equipement électrique**

Sans objet.

### **4.3. - CIRCULATIONS DES SOUS-SOLS.**

#### **4.3.1. - Sol**

Sol en béton dans les circulations piétonnes.

#### **4.3.2. - Murs**

Murs en béton ou parpaings.

#### **4.3.3. - Plafonds**

Plafonds en béton, avec isolation en sous-face selon les calculs thermiques

#### **4.3.4. - Portes d'accès**

Portes à âme pleine dans huisserie métallique ou bois. Finition peinture satinée. Quincaillerie finition aluminium anodisé teinte naturelle ou laiton.

#### **4.3.5. - Rampe d'accès pour véhicules**

Rampe en béton ou en enrobé

#### **4.3.6. - Equipement électrique**

L'éclairage se fera par des plafonniers commandés par détecteur de présence. Eclairage de secours suivant réglementation en vigueur.

#### **4.4. - CAGE D'ESCALIERS**

##### **4.4.1. - Sols des paliers**

Béton.

##### **4.4.2. - Murs**

Béton

##### **4.4.3. - Plafonds**

Les plafonds seront brut.

##### **4.4.4. - Escaliers (marches, contremarches), limons, plinthes, garde corps, sous face de la pailasse**

Béton.

##### **4.4.5. - Chauffage, ventilation**

Sans objet.

##### **4.4.6. - Eclairage**

L'éclairage se fera par des appliques commandées par **minuterie ou détecteur de mouvement**.

Eclairage de secours suivant réglementation en vigueur.

#### **4.5. - LOCAUX COMMUNS**

##### **4.5.1. - Garages à bicyclettes et à voitures d'enfants**

###### **4.5.1.1. - Sols**

Dalle en béton.

###### **4.5.1.2. - Murs et plafonds**

Maçonnerie de parpaing et béton. Flocage thermique en plafond si rendu nécessaire par le calcul.

###### **4.5.1.3. - Menuiseries**

Porte métallique dans huisserie métallique.

###### **4.5.1.4. - Ventilation**

Ventilation statique par prises d'air haute et basse intégrées dans les portes.

##### **4.5.2. - Locaux « encombrants » collectifs**

###### **4.5.1.1. - Sols**

Dalle en béton.

###### **4.5.1.2. - Murs et plafonds**

Maçonnerie de parpaing et béton. Flocage thermique en plafond si rendu nécessaire par le calcul.

###### **4.5.1.3. - Menuiseries**

Porte métallique dans huisserie métallique.

###### **4.5.1.4. - Ventilation**

Ventilation statique par prises d'air haute et basse intégrées dans les portes.

##### **4.5.3. - Séchoirs collectifs**

Sans objet.

##### **4.5.4. - Locaux d'entretien**

Sans objet.

##### **4.5.5. - Locaux sanitaires**

Sans objet.

#### **4.6. - LOCAUX SOCIAUX** Sans objet

#### **4.7. - LOCAUX TECHNIQUES**

##### **4.7.1. - Local de stockage des ordures ménagères**

Sol carrelage en carreaux de grès cérame antidérapant à pointes de diamants de 20 x 20 cm, de type Collection Technique AD GERARDMER des Ets DESVRES, ou équivalent,  
Plafond en béton brut.

**4.7.2. – Chaufferie**

Sans objet.

**4.7.3. - Sous-station chauffage**

Dalle en béton brut.  
Plafond en béton brut.

**4.7.4. - Local surpresseur**

Sans objet

**4.7.5. - Local transformateur EDF**

Sans objet

**4.7.6. - Local machinerie ascenseur**

Dalle en béton brut.  
Plafond en béton brut.

**4.7.7. - Locaux ventilation mécanique**

Sans objet.

**4.8. – CONCIERGERIE**

Sans objet.

## 5 - EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

**5.1. - ASCENSEUR**

**5.1.1. - Installation**

Un appareil desservant le sous-sol, le rez-de-chaussée et les étages.

**5.2. – MONTE VOITURE**

**5.2.1. - Installation**

Un appareil desservant le sous-sol, le rez-de-chaussée.

**5.3. - CHAUFFAGE - EAU CHAUDE**

Sans objet

**5.4. - TELECOMMUNICATIONS**

**5.4.1. - Téléphone**

Fourreaux et distribution verticale dans gaines palières. Liaison avec chaque logement jusqu'aux joncteurs. Raccordement par les services France Télécom sur le réseau public.

**5.4.2. - Antenne TV et radio**

Antenne collective, réception hertzienne TV pour l'immeuble.

**5.5. - RECEPTION ET STOCKAGE DES ORDURES MENAGERES** Sans objet.

**5.6. - VENTILATION MECANIQUE**

Ventilation mécanique des logements par extraction dans les pièces humides.  
Extracteurs collectifs disposés au dernier niveau du bâtiment raccordés aux gaines verticales desservant les logements. Rejet d'air à l'extérieur par souches en toiture.

**5.7. - ALIMENTATION EN EAU**

**5.7.1. - Comptages généraux**

Sans objet : comptages pour logements et parties communes posés par le concessionnaire.

#### **5.7.2. - Surpresseur, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau**

Si nécessité, en fonction des indications de la Compagnie distributrice.

#### **5.7.3. - Colonnes montantes**

Depuis le départ général, distributions horizontales enterrées en canalisations d'acier galvanisé ou PVC pression, calorifugées jusqu'au pied des colonnes montantes.

Colonnes montantes en acier galvanisé ou en PVC pression dans les gaines techniques pour alimentation des logements en eau froide conformément à l'article 2.9.2.1..

#### **5.7.4. - Branchements particuliers**

Pose des comptages par le concessionnaire ou par une société mandatée par le syndic.

### **5.8. - ALIMENTATION GAZ**

Sans objet.

### **5.8. - ALIMENTATION ELECTRIQUE**

#### **5.8.1. - Comptage des services généraux**

Circonscriit dans un coffret particulier comprenant tous les comptages, nombre suivant étude technique.

#### **5.8.2. - Colonnes montantes**

En gaines palières.

#### **5.8.3. - Branchement et comptages particuliers**

Compteurs individuels en gaines palières et disjoncteurs d'abonnés suivant normes ERDF dans les entrées d'appartements dans un tableau abonné.

## **6 - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE**

### **6.1. - VOIRIE**

#### **6.1.1. - Voirie d'accès**

Sans objet.

#### **6.1.2. - Trottoirs**

Sans objet.

#### **6.1.3. - Parkings visiteurs**

Sans objet.

### **6.2. - CIRCULATION DES PIETONS**

#### **6.2.1. - Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours**

Les cheminements pour piétons sur terrain plein : revêtement en enrobés ou en béton balayé suivant projet architectural.

### **6.3. - ESPACES VERTS**

#### **6.3.1. - Aires de repos**

Sans objet.

#### **6.3.2. - Plantations d'arbres - arbustes – fleurs**

Aménagement des espaces verts par plantation d'arbres, d'arbustes et fleurs, conformément au projet architectural.

#### **6.3.3. - Engazonnement**

Sans objet

#### **6.3.4. - Arrosage**

Sans objet.

### **6.3.5. - Bassins décoratifs**

Sans objet.

### **6.3.6. - Chemins de promenade**

Sans objet.

## **6.4. - AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Sans objet.

## **6.5. - ECLAIRAGE EXTERIEUR**

### **6.5.1. - Signalisation de l'entrée de l'immeuble**

La signalisation se fera par foyers lumineux en applique en quantité suffisante pour assurer la sécurité des personnes. Numérotation de voirie en façade.

### **6.5.2. - Eclairage des voiries - espaces verts, jeux et autres**

**Alimentation en électricité et éclairage :** alimentation électrique par un réseau souterrain. Branchement jusqu'aux colonnes montantes pour les immeubles, y compris les coffrets comptage et les liaisons coffrets disjoncteurs.

## **6.6. - CLOTURES**

### **6.6.1. - Sur rue**

Sans objet.

### **6.6.2. - Avec propriétés voisines**

Existant.

## **6.7. - RESEAUX DIVERS**

### **6.7.1. - Eau**

**Alimentation en eau potable :** mise en œuvre de ce réseau suivant les indications des services techniques de la Mairie et de l'Equipement. Branchement réalisé par la compagnie distributrice des eaux, comptages services généraux.

### **6.7.2. - Gaz**

Sans objet.

### **6.7.3. - Electricité**

Le branchement est réalisé par ERDF à partir du réseau de distribution publique.

### **6.7.4. - Poste d'incendie, extincteurs**

Sans objet.

### **6.7.5. - Egouts**

**Assainissement des eaux usées et eaux vannes :** suivant les règles de constructions et indications des services techniques de la Mairie et de l'Equipement. Raccordement au réseau public

### **6.7.6. - Epuration des eaux**

Sans objet : réalisé sur réseau public, en aval d'un séparateur à hydrocarbures sur réseau eaux pluviales.

### **6.7.7. - Télécommunication**

**Réseau des télécommunications :** fourniture et pose sous voirie d'un réseau principal (y compris chambres de tirage France Télécom) suivant règles en vigueur et consultation des services intéressés.

### **6.7.8. - Drainage du terrain**

Sans objet.

### **6.7.9. - Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux**

**Assainissement des eaux pluviales :** suivant les règles de constructions et indications des services techniques de la Mairie et de l'Equipement.

Nota :

*Le Maître d’Ouvrage se réserve tout droit de modifier certaines prestations suite à d’éventuelles disparitions de fabrication ou de fournisseurs, ou par nécessités techniques, ceci relevant donc de forces majeures. Les matériaux sont cités dans le présent descriptif pour en définir le genre ou la qualité. Ils pourront être modifiés et remplacés par des matériaux de genre ou qualité analogue.*

Le Réserveur,

Le Réserveur,